

Proposition d'amendement de vos directives anticipées, en période d'épidémie de coronavirus Covid-19

Si la situation devient critique et que les médecins sont dans l'obligation de décider parmi les malades graves ceux qui peuvent et ceux qui ne peuvent pas bénéficier de la réanimation, nous demandons que soit respectée la liberté individuelle et que l'on tienne compte des directives anticipées de chacun. En sachant que, malheureusement, pour ceux qui souhaiteraient des soins palliatifs, cette possibilité est rendue encore plus difficile dans la période critique que nous vivons, le personnel soignant étant mobilisé contre le Coronavirus.

En ce temps où nos gouvernants nous rappellent en permanence notre responsabilité citoyenne, nous demandons, au nom de cette même responsabilité collective, qu'à situation exceptionnelle soient autorisées des directives exceptionnelles.

L'association Le choix-Citoyens invite chacun à réfléchir et à écrire éventuellement un complément à ses directives anticipées ¹ en s'inspirant d'une des phrases suivantes :

- 1) En cas de manifestations respiratoires graves liées au Coronavirus, je refuse d'être hospitalisé(e) en réanimation, car, compte-tenu de mon âge avancé et/ou de mon état de santé déficient, ma mise sous ventilation assistée correspondrait à un acharnement thérapeutique. En revanche, je demande instamment de pouvoir bénéficier d'une Aide Médicale à Mourir rapide et efficace pour ne pas souffrir des douleurs terribles engendrées par la suffocation
- 2) Si les hôpitaux manquent brutalement de lits en réanimation pour accueillir les malades graves atteints du Coronavirus, et si les médecins décident que je ne peux être hospitalisé en réanimation du fait de mon âge avancé et/ou de mon état de santé, je demande instamment de pouvoir bénéficier d'une Aide Médicale à Mourir, rapide et efficace, afin de ne pas souffrir des douleurs terribles liées à la suffocation.

Ma décision est prise en toute conscience et en toute liberté, dans un esprit de solidarité et de responsabilité citoyenne. **Je demande instamment qu'il en soit tenu compte pendant la période d'épidémie et tant que l'accès aux soins sera limité.**

¹ Voir sur le site la rubrique : Directives anticipées